



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 12 juillet 2019  
affiché ou publié le vendredi 12 juillet 2019  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190627-lmc1H22225H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H22225H1

# Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 juin 2019

n° 122-19 C

**Objet : RS - Approbation des tarifs, applicables à compter du 1er juillet 2019, du service Vélobulle et des prestations complémentaires proposées par la Vélostation**

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Hubert Marechal
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Philippe Bard à Isabelle Rousseau - de Céline Barniaudy à Josiane Beaud - de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Aloïs Chassot - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Muriel Jeandet à Dominique Mornand - de Delphine Julien à Benoit Perrotton - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Françoise Marchand - de Jean-Michel Picot à Christophe Richel - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Patrick Roulet à Christian Papegay - de Dominique Saint-Pierre à Pierre Perez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillermet à Anne Routin

• conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Anne Manipoud - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat - Françoise Van Wetter

## GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 27 juin 2019

délibération n° 122-19 C

objet **RS - Approbation des tarifs, applicables à compter du 1er juillet 2019, du service Vélobulle et des prestations complémentaires proposées par la Vélostation**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que Grand Chambéry a approuvé, lors du Conseil communautaire du 28 mars 2019, la création de la société publique locale (SPL) Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc.

Dans ce contexte, la SPL exploitera la Vélostation et le service Vélobulle, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, date de mise en œuvre du marché pour des actions de promotion, de sensibilisation, et d'exploitation de services, pour le développement de l'écomobilité sur le territoire de Grand Chambéry.

Le Conseil communautaire du 14 décembre 2017 a approuvé les tarifs de la Vélostation et des abris à vélos applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il est proposé, pour la Vélostation, de créer des tarifs pour les services suivants :

- prestation d'animations : 250 €HT / jour,
- prestation de conseils : 350 €HT / jour.

Ces prestations, en faveur des usagers des services proposés par la SPL, sont complémentaires de celles prévues au marché établi avec la SPL (contrôle technique, plan de mobilité...).

Le Conseil communautaire du 30 juin 2016 a approuvé la création du service Vélobulle qui propose les tarifs suivants :

	De 4 à 64 ans	65 ans et +
<b>Transport spontané (hyper-centre – Chambéry)</b>		
<b>Abonné Synchro</b>		
Ticket 1 trajet	1 €	gratuit
Carte de 10 trajets	7 €	
<b>Non abonné Synchro</b>		
Ticket 1 trajet		1 €
Carte de 10 trajets		7 €
<b>Transport à la demande (périmètre centre-ville étendu – Chambéry)</b>		
<b>Abonné Synchro</b>		
Ticket 1 trajet	2,40 €	gratuit
Carte de 10 trajets	16 €	
<b>Non abonné Synchro</b>		
Ticket 1 trajet	4 €	2,40 €
Carte de 10 trajets	28 €	16 €
Pour le transport à la demande, le tarif pour un adulte, accompagnant un enfant de moins de 12 ans, est de 2 €.		

	De 4 à 64 ans	65 ans et +
<b>Transport autres quartiers – autres communes : exemple : Biollay, Hauts-de-Chambéry</b>		
<b>Abonné Synchro</b>		
Ticket 1 trajet	1 €	gratuit
<b>Non abonné Synchro</b>		
Ticket 1 trajet		1 €

Dans tous les cas, les enfants de moins de 4 ans, accompagnés d'un adulte, voyagent gratuitement. Par ailleurs, les titres de transport Synchro ne sont pas acceptés en correspondance avec le service Vélobulle.

Il est proposé de maintenir l'ensemble de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

**Vu** la délibération n° 043-19 C du Conseil communautaire du 28 mars 2019 approuvant la création de la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc,

**Vu** la délibération n° 396-17 C du conseil communautaire du 14 décembre 2017 approuvant des tarifs de la Vélostation et des abris à vélos applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**Vu** la délibération n° 109-16 C du Conseil communautaire du 30 juin 2016 approuvant la mise en œuvre de mesures complémentaires au réseau de transports urbains,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** les tarifs, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, du service Vélobulle et des prestations complémentaires proposées par la Vélostation,

**Article 2 :** **approuve** le maintien des tarifs de la Vélostation et des abris à vélos approuvés par le Conseil communautaire du 14 décembre 2017.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 122-19 C

Objet de l'acte : RS - Approbation des tarifs, applicables à compter du 1er juillet 2019, du service Vélobulle et des prestations complémentaires proposées par la Vélostation

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22225H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22225H1

Date de transmission en Préfecture : 12 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 12 juillet 2019